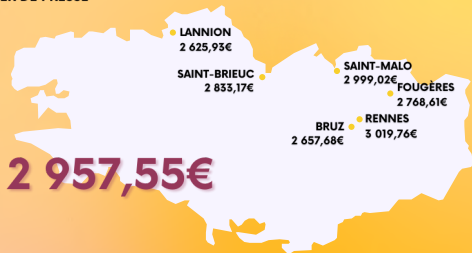


INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2024

DOSSIER DE PRESSE



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
DE HAUTE BRETAGNE



6 Cours des Alliés 35000 RENNES



06 40 25 06 49



www.fahb.eu

SOMMAIRE

Avant-propos et contacts	3
Présentation de la FAHB	4
Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée	5
Analyse chiffrée de l'indicateur du coût de la rentrée	6
Frais de rentrée	7
Une rentrée ou un toit, quel choix pour les étudiant·e·s ?	8
Pour les étudiant·e·s, l'addition est salée	9
Étudiant·e·s boursier·ère·s	10
Étudiant·e·s extra-communautaires	11
Bourses des formations sanitaires et sociales	12
Chiffres par ville	13
Annexes (méthodologie)	16
Les associations du réseau FAHB	23



TTC

FRAIS SCOLARITE	175
COMPLEM. SANTE	330
DEPOT GARANTIE & LOYER	959,70
FRAIS AGENCE	253,52
ASSURANCE	83
MATERIEL PEDA,	392,48
CVEC	103
TRANSPORT	144,01
REPAS RU	64,99
TELEPHONE	60,73
LOISIRS	48,55
ALIMENTATION	198,97
EQUIPEMENT DIV,	143,60

Total 14 articles

TOTAL 2957,55

COUT DE LA RENTREE 2024

AVANT-PROPOS

La rentrée universitaire 2024-2025 se caractérise, cette année encore, par des coûts très élevés pour les étudiant-e-s. Face à cette situation, nous ne pouvons plus parler de précarité mais bien de pauvreté étudiante, tant ces dernier-e-s ont des difficultés pour subvenir à leurs besoins.

2 957,55 €, c'est ce que doivent déboursier en moyenne les étudiant-e-s de Haute-Bretagne en septembre 2024. Face à l'augmentation constante du coût de la vie et des études, l'enseignement supérieur se voit être de moins en moins accessible pour les étudiant-e-s. Iels sont aujourd'hui contraint-e-s de se salarier pour vivre et ont donc moins de temps pour étudier, n'ont plus assez d'argent pour des dépenses culturelles ou sociales et se retrouvent donc de plus en plus isolé-e-s. Outre leur santé financière, ce sont désormais leurs santé mentale et physique qui s'en trouvent dégradées.

En 2024, il n'est plus possible de laisser les étudiant-e-s vivre dans des conditions indignes : il est urgent d'agir pour un enseignement supérieur et de la recherche et une vie étudiante dans laquelle les étudiant-e-s n'auront plus à choisir entre manger et payer leur loyer et dans laquelle iels n'ont pas à sacrifier leur vie sociale et leur parcours académique.

Finalement, sur l'ensemble de la région Bretagne, il s'agit d'une augmentation du coût de la rentrée de 2.30%, soit 2 880,04€ qui sont déboursés pour cette rentrée 2024 pour un-e étudiant-e breton-ne (d'après l'iCDR 2023 & 2024 de la FAHB et de la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale).

PRÉSENTATION DE LA FAHB

La Fédération des Associations de Haute-Bretagne (FAHB) est une association à but non lucratif de loi 1901. C'est une organisation représentative des étudiant·e·s, présente sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. Depuis le 24 octobre 2018, notre fédération de territoire met toutes ses ressources et son savoir-faire au service de l'intérêt des étudiant·e·s. Notre organisation régionale humaniste et militante fonde son fonctionnement sur la démocratie participative.

17 ASSOCIATIONS

6 CAMPUS

28 ÉLU·E·S

Indépendante de tout parti politique, syndicat ou confession, notre fédération regroupe 17 associations à Rennes, Bruz, Fougères et Saint-Brieuc, et est présente dans les divers conseils universitaires et au CROUS Bretagne.

Nous avons la volonté chaque jour de contribuer à améliorer la vie et le quotidien des 88 000 étudiant·e·s du territoire. En montant des projets de service à l'étudiant·e, nous parvenons à avancer tous·tes ensemble. Engagé·e·s, la fédération et l'ensemble de ses associations sont présent·e·s pour tous·tes **"par les étudiant·e·s et pour les étudiant·e·s"**.

Enfin, en tant qu'acteur·rice·s associatif·ve·s, nous réalisons des projets d'innovation sociale à destination des étudiant·e·s et plus largement des jeunes : événements de sensibilisation et de prévention, défense des droits, tutorat auprès des personnes incarcérées ou encore des actions de lutte contre la précarité étudiante (ex : AGORAé)...

CONTACTS :



Elisa BOINET
Porte-Parole
presidence@fahb.eu
06 40 25 06 49



Kaëlig DELAUNAY
Président
presidence@fahb.eu
06 33 65 61 17

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

L'indicateur du coût de la rentrée est un outil utilisé pour évaluer les dépenses financières que les étudiant·e·s en licence universitaire, sans double inscription, non boursièr·e·s et décohabit·e·s doivent supporter lors de la rentrée universitaire annuelle.

Il prend en compte diverses dépenses telles que les frais de rentrée, les frais de la vie courante, les frais modulaires et les frais complémentaires.

L'objectif principal de cet indicateur est d'alerter sur l'état des coûts associés à la préparation de la rentrée scolaire universitaire. Il sert de référence pour évaluer les variations d'une année sur l'autre du coût de la rentrée étudiante, et ce d'une région à l'autre.

En estimant les dépenses moyennes nécessaires pour une rentrée universitaire, il met en valeur les pressions financières que les étudiant·e·s et les familles peuvent ressentir à cette période de l'année.

La méthodologie utilisée est celle de la FAGE, qui est trouvable dans la partie "Annexes" de ce dossier de presse.

EN SOMME, IL MET EN LUMIÈRE LES COÛTS CACHÉS AUXQUELS LES ÉTUDIANT·E·S SONT CONFRONTÉ·E·S, CONTRIBUANT AINSI À ALERTER LES AUTORITÉS ACADÉMIQUES ET GOUVERNEMENTALES DES RÉELS BESOINS FINANCIERS DES ÉTUDIANT·E·S.

FRAIS DE RENTRÉE

**FRAIS D'AGENCE • CVEC
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ASSURANCE HABITATION
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
DÉPOT DE GARANTIE**

FRAIS DE VIE COURANTE

**ÉQUIPEMENTS • LOISIRS
DIVERS • ALIMENTATION
TÉLÉPHONIE • TRANSPORT
RESTAURANT • LOYER
UNIVERSITAIRE**

ANALYSE CHIFFRÉE DE L'ICDR

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	324,42 €	330,00 €	1,72%
Dépôt de garantie	462,19 €	479,85 €	3,82%
Frais d'agence	220,00 €	253,52 €	15,24%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	367,79 €	392,48 €	6,71%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 725,35 €	1 816,85 €	5,30%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	462,19 €	479,85 €	3,82%
Transport	146,01 €	144,01 €	-1,37%
Repas RU	64,99 €	64,99 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	45,83 €	48,55 €	5,92%
Alimentation	205,26 €	198,97 €	-3,06%
Équipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 125,20 €	1 140,70 €	1,38%

Total	2 850,55 €	2 957,55 €	3,75%
--------------	-------------------	-------------------	--------------



C'est un triste constat que nous faisons aujourd'hui pour les étudiant-e-s d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor : une hausse de 3.75% de leurs frais pour cette rentrée universitaire.

Calculée à une hauteur de 2 850,55 € en 2023, ce sont dorénavant 2 957,55 € que doivent déboursier les étudiant-e-s de Haute-Bretagne. Entre frais de rentrée et frais de vie courante, les postes de dépense en hausse sont multiples, rien de rassurant pour les 88 000 étudiant-e-s du territoire.

FRAIS DE RENTRÉE

La rentrée universitaire 2024 est encore marquée par une nette hausse des frais de rentrée pour les étudiant·e·s de Haute-Bretagne. Parmi ces frais, on observe notamment le résultat d'une annonce du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mettant fin au gel des frais d'inscription à l'Université.

En effet, c'est 2.94% de hausse que constateront les étudiant·e·s en cette rentrée 2024, soit 175€ au lieu de 170€ pour un·e étudiant·e en licence. Le régime n'est pas non plus le même pour tout le monde, puisque les étudiant·e·s internationaux·ales ressortissant·e·s de pays hors Union européenne se voient cette année encore précarisé·e·s par des droits d'inscription différenciés dans certaines universités du territoire.

Une augmentation d'autant plus massive, puisqu'une autre dépense obligatoire depuis 2018 ne cesse de voir son prix s'amplifier : la CVEC. Initialement, fixée à 90€ pour la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus, les étudiant·e·s devront désormais s'acquitter de la somme de 103€ en cette rentrée.

Au-delà de ces chiffres qui ont largement augmenté, on compte aussi les frais du matériel pédagogique qui ont, cette année encore, vu leur prix s'enflammer : avec + de 6,71% de hausse, c'est désormais en moyenne 392,48€ de matériel pédagogique que devra déboursier un·e étudiant·e en Haute-Bretagne. Pour rappel, ces frais sont obligatoires et inhérents au bon suivi de certaines filières académiques.

C

- La reconduction du gel des frais d'inscription à l'université
- La désindexation de la CVEC de l'inflation et son retour au montant initial
- La suppression des droits d'inscription différenciés pour les étudiant·e·s extra-communautaires et leur alignement sur les frais d'inscription nationaux

+2,94 %



UNE RENTRÉE OU UN TOIT, QUEL CHOIX POUR LES ÉTUDIANT·E·S ?

Aujourd'hui, le logement est le premier poste de dépense des étudiant·e·s. A la rentrée 2024 en Haute-Bretagne, le loyer moyen s'élève à 479,85€ sans compter les frais annexes comme l'assurance.

En effet, sur l'année 2024 les loyers ont augmenté de 3,82% au global ce qui contraint les étudiant·e·s à réduire considérablement leurs autres postes de dépenses. Ceux-ci doivent défavoriser des dépenses non prioritaires afin d'optimiser leurs économies, dépenses elles-mêmes multipliées puisque ce ne sont pas loin de 5.92% d'augmentation qui concernent les loisirs ou 4.48% pour des équipements divers comme un ordinateur, des vêtements, des produits d'hygiène ou d'entretien.

Ce sont désormais 42,56% des étudiant·e·s qui disent avoir l'impression de se restreindre financièrement pour pouvoir payer leur loyer (selon l'enquête logement menée par la FAHB & la Fédé B en Mai 2024).

+3,82 %



C

- Un encadrement des loyers afin de réguler les prix du marché
- La réinstauration du gel des loyers dans les résidences CROUS
- La construction de nouvelles résidences CROUS pour accueillir l'ensemble des étudiant·e·s qui en font la demande

POUR LES ÉTUDIANT·E·S, L'ADDITION EST SALÉE

Malgré ces restrictions, on compte toujours une somme totale de 263.96€ par mois qui est déboursée pour l'alimentation.

Ce chiffre, comptant l'alimentation d'un panier moyen mais aussi les repas à tarification sociale, représente une réalité d'autant plus disparate pour les étudiant·e·s de Haute-Bretagne, puisque sur certains campus comme Fougères, le repas proposé par le CROUS au tarif étudiant ne leur est pas accessible.

L'alimentation devient dorénavant une denrée rare pour les étudiant·e·s, de par l'accès aux services qui leur sont dus mais aussi le prix qui les accompagne.

Cette situation alarmante est telle que les étudiant·e·s en Haute-Bretagne sautent en moyenne 3 repas par semaine par faute de moyen.



C

- Un accès au repas CROUS à 1€ pour tous·tes et sur tous les sites de restauration étudiante
- La simplification des démarches administratives pour y accéder
- Un accès à la tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation
- Un développement des conventionnements entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les lieux de stage pour garantir l'accès au repas à tarification sociale à tous·tes les étudiant·e·s
- Une meilleure sensibilisation aux aides disponibles pourraient également contribuer à réduire la précarité alimentaire des étudiant·e·s

ÉTUDIANT·E·S BOURSIER·ÈRE·S

L'étudiant·e boursier·ère est par définition un·e étudiant·e en situation de grande précarité financière.

Afin de les accompagner, les pouvoirs publics permettent aujourd'hui une exonération des droits d'inscription et de la CVEC, un accès au repas RU à 1€ au lieu de 3,30 € ainsi qu'une priorité d'accès aux logements étudiants.

Sans prendre en compte le manque des 1500 logements CROUS uniquement sur le bassin rennais, ré-affirmé par son Directeur Général pour cette rentrée 2024-2025, peut-on vraiment corriger cette pauvreté financière alors que les critères de bourse ne correspondent plus à la réalité des étudiant·e·s en difficulté ?

Cette réalité est telle que de plus en plus d'étudiant·e·s se voient refuser cette aide de l'État à cause de leur âge, nationalité ou les revenus des parents.

D D D

Face à la situation de pauvreté étudiante, il est d'abord nécessaire de répondre à l'urgence sociale, et ce de manière immédiate en :

- Elargissant le nombre d'étudiant·e·s boursier·ère·s à 1 million d'étudiant·e·s bénéficiaires
- Indexant les plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et leur montant sur l'inflation
- Territorialisant les bourses par la mise en place d'un montant forfaitaire selon le bassin de vie de l'étudiant·e
- Ouvrant les bourses sur critères sociaux aux étudiant·e·s extra-communautaires et aux doctorant·e·s non-financé·e·s
- Transférant la compétence des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers le CROUS
- Mettant en place un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Etudiant

ÉTUDIANT·E·S BOURSIER·ÈRE·S

Dans un second temps, des mesures structurelles seront nécessaires afin de réformer en profondeur le système des bourses afin de permettre l'émancipation des étudiant·e·s. Ces mesures structurelles se déclinent en trois grands points :

DÉFAMILIALISATION

La défamilialisation du système de bourses, pour réellement appréhender la situation de l'étudiant·e. Le système actuel repose sur une vision familialisée de l'aide sociale qui ne permet pas aux étudiant·e·s de pleinement s'émanciper et qui ne prend pas en compte certaines situations (ex : ruptures familiales).

En défamilialisant le système de bourses, les étudiant·e·s seraient automatiquement sorti·e·s du foyer fiscal de leurs parents à leur entrée dans l'enseignement supérieur. Cela permet de changer le regard qui leur est porté et de les considérer comme des citoyen·ne·s à part entière. Il s'agit aussi de supprimer la demi-part fiscale afin de redistribuer les avantages.

UNIVERSALISATION

L'universalisation des bourses pour les rendre accessibles à tous·tes et permettre à chaque étudiant·e de vivre au dessus du seuil de pauvreté et de s'émanciper.

Pour les étudiant·e·s décohabitant·e·s, nous demandons à ce que le montant de base soit supérieur à 50% du revenu médian, et pour les étudiant·e·s décohabitant·e·s à ce que son montant permette l'accès à une activité propre à l'étudiant·e, en dehors du foyer familial.

TERRITORIALISATION

La territorialisation des bourses, pour que le système soit adapté aux besoins propres des étudiant·e·s en fonction de leur territoire via un montant forfaitaire qui s'ajoute au montant de base des bourses.



ÉTUDIANT·E·S EXTRA-COMMUNAUTAIRES

A cause de leur pays d'origine, certain·e·s étudiant·e·s du territoire se voient majorer des frais déjà bien trop élevés pour accéder au même services que les autres étudiant·e·s. En plus des barrières linguistiques et culturelles, ce sont les finances qui demeurent une priorité pour les étudiant·e·s extra-communautaires en Haute-Bretagne, surtout quand on sait que 90% des bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires gérées par la FAHB & la Fédéb, sont justement des étudiant·e·s extra-communautaires.

Avec une décision de son Conseil d'Administration le 14 mars dernier, l'Université de Rennes rejoint un ensemble de mesures discriminatoires sur le territoire en excluant ces étudiant·e·s de la procédure d'exonération de droits d'inscription. Ces termes, dénoncés par un communiqué de presse par la FAHB, réduisent ainsi encore un peu plus l'accès à l'ESR pour tous·tes.

90 %

DES BÉNÉFICIAIRES DES
AGORAÉ, ÉPICERIES
SOCIALES ET SOLIDAIRES
GÉRÉES PAR LA FAHB &
LA FÉDÉB, SONT DES
ÉTUDIANT·E·S EXTRA-
COMMUNAUTAIRES.

PASSEPORT

C

- Accès aux services étudiant·e·s et à tarification sociale pour tous·tes sans distinction de genre, d'âge, de culture, d'origine ou quelconque critère discriminatoire
- Amélioration des dispositifs d'accueil des étudiant·e·s extra-communautaires sur le territoire de Haute-Bretagne
- Accompagnement complet des étudiant·e·s extra-communautaires dans l'ensemble de leurs démarches administratives

BOURSES DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Pour plus de 8 000 étudiant-e-s en Haute-Bretagne, leur formation présente aujourd'hui un régime de bourses différent de celui de la majorité des étudiant-e-s, étant sous la compétence des régions.

Malgré l'alignement des montants des bourses, ces étudiant-e-s en formations sanitaires et sociales subissent aujourd'hui une inégalité d'accès pour l'utilisation des services étudiants sur de nombreux points de vue : absence de Dossier Social Étudiant (DSE) impliquant une absence de priorité sur les logements CROUS, une non-possibilité de demander certaines aides ou des refus ponctuels d'accès dans les restaurants universitaires.

La mission des CROUS est d'accompagner le quotidien des étudiant-e-s en regroupant sous un acteur unique la gestion de tous les étudiant-e-s, quels que soient leur statut.

B B

B B B

Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, les formations sanitaires et sociales sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que du Ministère de la Santé et de la Prévention. Ainsi, les bourses des formations sanitaires et sociales sont organisées et financées par les régions contrairement aux bourses sur critères sociaux des autres formations qui sont gérées par le CROUS.

La gestion des bourses par les régions entraîne donc de nombreuses problématiques pour les étudiant-e-s en formations sanitaires et sociales. Par exemple, elles et ils ne bénéficient pas du même accès aux services du CROUS, comme les allocations d'urgences ou le repas CROUS à 1€, ou encore des retards dans le versement de leurs bourses. Afin de garantir le même cadre d'accès aux bourses sur critères sociaux des étudiant-e-s en formations sanitaires et sociales, la FAHB demande le transfert de compétences des bourses de ces formations des régions vers le CROUS.



Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	322,80 €	330,00 €	2,23%
Dépôt de garantie	485,00 €	506,00 €	4,33%
Frais d'agence	220,00 €	260,00 €	18,18%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	365,04 €	393,91 €	7,91%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 743,79 €	1 850,91 €	6,14%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	485,00 €	506,00 €	4,33%
Transport	146,92 €	144,92 €	-1,36%
Repas RU	66,00 €	66,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	46,60 €	49,49 €	6,20%
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 149,81 €	1 168,85 €	1,66%
Total	2 893,60 €	3 019,76 €	4,36%

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	322,80 €	330,00 €	2,23%
Dépôt de garantie	412,12 €	415,00 €	0,70%
Frais d'agence	220,00 €	260,00 €	18,18%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	213,82 €	217,45 €	1,70%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 519,69 €	1 583,45 €	4,20%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	412,12 €	415,00 €	0,70%
Transport	146,92 €	144,92 €	-1,36%
Repas RU	66,00 €	66,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	43,70 €	45,87 €	4,97%
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 074,03 €	1 074,23 €	0,02%
Total	2 593,72 €	2 657,68 €	2,47%

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	332,80 €	330,00 €	-0,84%
Dépôt de garantie	384,46 €	391,00 €	1,70%
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	446,67 €	486,16 €	8,84%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 734,88 €	1 788,16 €	3,07%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	384,46 €	391,00 €	1,70%
Transport	141,30 €	139,30 €	-1,42%
Repas RU	66,00 €	66,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	44,10 €	46,27 €	4,92%
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 041,15 €	1 045,01 €	0,37%
Total	2 776,03 €	2 833,17 €	2,06%

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	332,80 €	330,00 €	-0,84%
Dépôt de garantie	335,38 €	348,80 €	4,00%
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	476,66 €	522,11 €	9,54%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1715,79 €	1781,91 €	3,85%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	335,38 €	348,80 €	4,00%
Transport	138,00 €	136,00 €	-1,45%
Repas RU	0,00 €	0,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	40,70 €	42,87 €	5,33%
Alimentation	262,76 €	254,70 €	-3,07%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	977,76 €	986,70 €	0,91%
Total	2693,55 €	2768,61 €	2,79%

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	332,80 €	330,00 €	-0,84%
Dépôt de garantie	436,60 €	458,50 €	5,02%
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	476,66 €	522,11 €	9,54%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 817,01 €	1 891,61 €	4,11%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	436,60 €	458,50 €	5,02%
Transport	138,00 €	136,00 €	-1,45%
Repas RU	66,00 €	66,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	42,30 €	44,47 €	5,13%
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 088,19 €	1 107,41 €	1,77%
Total	2 905,20 €	2 999,02 €	3,23%

Frais de la rentrée	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Frais de scolarité	170,00 €	175,00 €	2,94%
Complémentaire santé	332,80 €	330,00 €	-0,84%
Dépôt de garantie	339,40 €	344,50 €	1,50%
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%
Assurance habitation	80,95 €	83,00 €	2,53%
Matériel Pédagogique	476,66 €	367,15 €	-22,97%
CVEC	100,00 €	103,00 €	3,00%
Total	1 719,81 €	1 622,65 €	-5,65%
Frais de vie courante	Montants en 2023	Montants en 2024	Evolution 2023 - 2024
Loyer	339,40 €	344,50 €	1,50%
Transport	146,67 €	144,67 €	-1,36%
Repas RU	66,00 €	66,00 €	0,00%
Téléphonie	63,48 €	60,73 €	-4,33%
Loisirs	43,50 €	45,67 €	4,99%
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%
Equipement divers	137,44 €	143,60 €	4,48%
Total	1 000,86 €	1 003,28 €	0,24%
Total	2 720,67 €	2 625,93 €	-3,48%

MÉTHODOLOGIE

L'INDICATEUR GLOBAL DU CDR

Il est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre 2024.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYERS ET CHARGES •

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en calculant la côte des loyers en fonction du territoire, grâce à l'outil développé par LocService.

Ces calculs aboutissent sur un loyer moyen toutes charges comprises pour un studio de 20 à 30m² et un T2 de moins de 30m², qui sont les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant·e·s.

TRANSPORTS •

On compte le tarif d'un abonnement en tarif étudiant en transports en commun ainsi que les indemnités kilométriques de déplacements personnels.

Pour ces indemnités, on compte 4 allers-Retours de 52km par mois, soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine, qu'on applique au barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

REPAS AU RU •

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un·e étudiant·e prend en moyenne 20 repas au RU par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2023-2024 pour un·e étudiant·e non boursièr·e s'élève à 3,30€.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET •

Les tarifs des abonnements de téléphonie et d'internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs appliqués par plusieurs grands opérateurs tels que Free, Orange, SFR et Bouygues Télécom.

LOISIRS •

Le montant des loisirs est issu des types de loisirs les plus populaires auprès de la population étudiante (activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique) selon l'OVE. Les prix sont aux tarifs étudiants ou jeunes.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS DE VIE COURANTE

ALIMENTATION •

Le tarif alimentaire de l'indicateur est constitué d'un panier alimentaire nécessaire pour la durée d'un mois (hors les 20 repas pris au RU), basé sur Plan National Nutrition Santé pour les régimes omnivore et végétarien.

VÊTEMENTS, HYGIÈNE ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE •

Ce sont les produits utilisés quotidiennement, donc une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%, un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et un lot de produits d'entretiens.

FRAIS DE RENTRÉE

FRAIS DE SCOLARITÉ •

Les frais de scolarité de l'indicateur correspondent à ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ •

Le montant correspondant à la complémentaire correspond à la souscription pour 1 an d'assurance à partir de septembre 2023 chez la LMDE, qui est la mutuelle étudiante du territoire de Haute Bretagne.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE •

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur lors de l'entrée dans le logement. On compte les frais plafonnés d'une zone tendue ou non tendue en Haute Bretagne pour un logement de 20m² avec état des lieux.

DÉPÔT DE GARANTIE •

Ce dépôt de garantie est une somme demandée à un-e décohabitant-e pour prévenir les éventuels manquements lors de la location. Cette somme ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer payé lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un-e étudiant-e.

ASSURANCE LOGEMENT •

Les frais d'assurance logement sont basés sur les tarifs moyens d'une assurance type "Essentielle" pour 1 an à compter de la rentrée 2024.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS DE RENTRÉE

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE •

L'indicateur comprend le matériel pédagogique par des fournitures de base nécessaires pour débiter une année universitaire.

On compte des articles de prix d'entrée de gamme, les articles spécifiques aux filières n'y sont pas indiqués.

Vous pouvez retrouver tous ces articles dans les indicateurs du coût de la rentrée proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

CVEC •

Le tarif de la CVEC est annoncé, de manière annuelle, par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et indexé sur l'inflation selon l'article 12 de la loi ORE.

SOURCES

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE •

- Frais de scolarité : DGESIP - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Complémentaire santé : <https://www.lmde.fr/>
- Assurance logement : <https://www.lmde.fr/>
- Frais d'agence : Frais d'agence immobilière à la location d'un logement d'habitation | Service-Public.fr, LegiFrance - Cadre légal, Zonage A, B, C
- Dépôt de garantie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>
- Matériel pédagogique | Papeterie : Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Courses U

FRAIS COMPLÉMENTAIRES •

Frais d'inscription illégaux : Établissements d'enseignement supérieurs
Frais pédagogiques illégaux : Établissements d'enseignement supérieurs

FRAIS DE VIE COURANTE •

- Loyers : LocService
- Repas RU : etudiant.gouv.fr
- Consommables
 1. Alimentation : mangerbouger.fr, Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Courses U,
 2. Vestimentaire : H&M, Zara, Bershka, Uniqlo
 3. Autres : Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Courses U
- Téléphonie et internet : Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom
- Loisirs :
 4. Activités physiques et sportives : Decathlon,
 5. Cinéma : Pathé, CGR
 6. Streaming vidéo : Netflix, Amazon Prime, Disney +
 7. Streaming musique : Spotify, Deezer, Apple Music
- Transports :
 8. Voiture : Calcul frais kilométrique | impots.gouv.fr
 9. Transports en commun : STAR, TUB, MAT, etc |

LES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU FAHB

FOUGÈRES

ADEAF

Audioprothèse

SAINT-BRIEUC

ARMOR STAPS

STAPS

BRIOMAGLO AES

Administration économique et sociale

BRUZ

BDE JO'KERS

RENNES

AAEOR

Orthophonie

AECDR

Chirurgie-Dentaire

AEIR

INSA

ASSEER

Ergothérapie

BARKE

Kinésithérapie

BDE EPIC

Langues

BDE LEA

Langues

CESIR

Sciences Infirmières

EOR

Orthoptie

LA TALOCHE

Architecture

OMEGA

BDE IUT GEII

PANS'ESI

Sciences Infirmières

ROAZHON

STAPS

STAPS

DROITS DES ÉTUDIANT.E.S





FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
DE HAUTE BRETAGNE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2024



6 Cours des Alliés 35000 RENNES



06 40 25 06 49



www.fahb.eu